



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018**

## **PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le mercredi 3 octobre 2018 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandra Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

### **Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

### **Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2018-10-215

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 3 OCTOBRE 2018 À 19 H**

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2018
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
  - 4.1 États financiers se terminant le 31 août 2018
- 5. Correspondance**
- 6. Compte rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
  - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
  - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie
  - 7.3 Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018**

- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Avis de motion concernant l'adoption du règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux
- 8.2 Avis de motion du règlement numéro 2018-07 concernant la gestion contractuelle
- 8.3 Avis de motion du règlement concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics
- 8.4 Adoption du règlement portant le numéro 2018-08 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 8.5 Demande de dérogation mineure : DM-2018-114 au 202, chemin Anne Est
- 8.6 Adjudication d'un contrat pour la démolition du 750-752, chemin Tamaracouta
- 8.7 Mandat au cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour le 36, chemin Hyde
- 8.8 Mandat à Prévost Fortin D'Aoust aux fins d'entreprendre les procédures de recouvrement de taxes foncières et autres sommes dues à la municipalité de Mille-Isles
- 8.9 Résiliation de l'appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour l'audit des rapports financiers des années 2018, 2019, 2020 et 2021 - ADM201806-136
- 8.10 Adjudication d'un contrat de location d'un véhicule pour la lutte contre l'incendie
- 8.11 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 8.12 Désignation du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8.13 Adjudication du contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux, mise aux normes du chemin Shrewsbury
- 8.14 Libération de la retenue dans le cadre des travaux sur le chemin Tamaracouta effectués en 2015
- 8.15 Approbation des ordres de changements 36, 37 et 38 dans le cadre de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.16 Autorisation de paiement numéro 8 à l'entrepreneur général Deroc Construction Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection et de mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.17 Demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)
- 8.18 Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs: Association des Résidents du Lac Paul (ARLP)
- 8.19 Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés: des Becs-Scie Ouest année 2018
- 8.20 Don à la fondation André Boudreau
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**

### **2. Adoption des procès-verbaux**

#### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2018**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2018 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-10-216



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2018.

**ADOPTÉE.**

2018-10-217

### **3. Approbation des comptes**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de septembre 2018.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de septembre 2018 totalisant **210 566.54 \$**, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de septembre 2018 et en approuve les paiements.

**ADOPTÉE.**

### **4. États financiers**

#### **4.1 États financiers se terminant le 31 août 2018**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 août 2018.

### **5. Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de septembre a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

### **6. Compte rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

#### Communication :

La prochaine édition de l'Info Mille-Isles Express est en préparation et sera distribuée lors de la semaine du 29 octobre.

#### Voirie et infrastructure :

Le nivelage des chemins est complété. Il était initialement prévu les 20 et 21 septembre, mais a été repoussé à la semaine suivante en raison des conditions climatiques (fortes pluies). Les travaux sur le chemin Shrewsbury commencent le 9 octobre pour une période de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018**

6 semaines. Enfin, la demande de révision du montant de l'aide financière du PIQM pour les travaux de réfection et de mises aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire a été refusée pas Québec.

### Sécurité publique :

Le 13 octobre prochain, la journée de la sécurité publique qui aura lieu à la caserne sur le chemin Black de 10h à 16h. L'évènement est gratuit, venez en grand nombre. La programmation est disponible sur notre site Internet.

Ce soir, les résultats du registre dans le cadre du règlement d'emprunt RE 2018-05 seront déposés.

Aussi, il y aura une résolution de proposée pour la location d'un camion de pompier afin de combler nos besoins immédiats.

### Loisirs et vie communautaire :

Le comité Famille et Aînés s'est réuni le 25 septembre. Les résultats du sondage sur la possibilité de faire une programmation d'activités de loisirs ont été présentés et une période de réflexion s'en est suivie.

Les journées de la culture ont été soulignées le 30 septembre dernier. Il y a eu des expositions et différents ateliers, 30 personnes ont participé. L'activité d'Halloween aura lieu le 27 octobre au camp Scout Tamaracouta, participez en grand nombre!

### Urbanisme :

### Environnement :

Rappel de la réglementation sur les installations sanitaires : n'oubliez pas de faire parvenir vos déclarations concernant le type d'utilisation de vos bâtiments.

### Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Municipal : Le conseil examine la meilleure façon de contrôler la location « court terme » sur son territoire afin d'intervenir adéquatement. Nous sommes en contrôle de nos finances et allons adhérer au programme fédéral de gestion des actifs. Nous espérons une réponse positive qui peut représenter 80% de financement jusqu'à concurrence de 50 000 \$. La municipalité engagerait 12 500 \$ pour un plan de gestion de nos infrastructures, bâtiments, chemins, ponceaux et fossés.

MRC : Les 25 ans de services du directeur général de la MRC, monsieur Marc Carrière, seront soulignés dans les prochains jours. Je tiens à souligner sa contribution exemplaire au service des municipalités et son engagement remarquable pour procurer aux personnes d'Argenteuil un milieu de vie agréable et un environnement facilitant leur mieux-être.

Congrès de la Fédération québécoise des municipalités : Je vous souligne trois thèmes qui ont fait consensus lors du congrès. Le premier thème est celui de la fiscalité et des finances municipales. Des résolutions ont été prises à cet effet. Le second thème est celui de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018**

l'environnement. Des discussions ont eu lieu concernant les barrages anthropiques, la navigation de plaisance et le lavage des embarcations, la lutte aux espèces envahissantes et les espèces en péril. Le 21 septembre, un règlement est entré en vigueur concernant la compensation pour les milieux humides et hydriques dont le principe est qu'il ne doit y avoir aucune perte d'un de ces milieux. Le troisième thème est celui du traitement des élus. La loi 122, depuis le 15 juin 2017, oblige les municipalités à adopter un règlement car ces dernières sont les seules responsables de la détermination du traitement. Les anciennes dispositions qui prévoyaient un minimum et un maximum ont été abrogées. C'est une manifestation de la reconnaissance du « gouvernement de proximité ».

### **7. Dépôt de rapports**

#### **7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement***

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'août 2018.

- 1 constat d'infraction envoyé

#### **7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie***

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'août 2018.

#### **7.3 *Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter***

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, atteste qu'à la suite de la procédure d'enregistrement relative au règlement d'emprunt 2018-05 ayant pour titre « règlement 2018-05 décrétant une dépense de 570 100 \$ et un emprunt de 570 100 \$ pour l'acquisition d'un camion mini-autopompe et d'un véhicule mini-*rescue* destinés à des fins de lutte contre l'incendie pour le service de sécurité incendie » :

Le nombre de demandes faites est de 0.

Par conséquent, je déclare que le règlement d'emprunt 2018-05 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Sarah Channell  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
28 septembre 2018



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018

### **8. Affaires diverses**

#### **8.1 *Avis de motion concernant l'adoption du Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux***

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère *Cassandra Lescarbeau*, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le conseil adoptera le Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux.

Monsieur le maire Michel Boyer fait la présentation du projet du Règlement 2018-02.

L'avis de motion est donné conformément aux règles prévues dans la Loi sur le traitement des élus municipaux aux articles 7, 8 et 9. Ces règles prévalent sur celles prévues au Code municipal du Québec.

#### **8.2 *Avis de motion du règlement numéro 2018-07 concernant la gestion contractuelle***

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Howard Sauvé, qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur la gestion contractuelle et l'achat local.

Monsieur le Maire, Michel Boyer, procède à la présentation du projet du règlement.

#### **8.3 *Avis de motion du règlement concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics***

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Francis Léger, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics.

Monsieur le Maire, Michel Boyer, procède à la présentation du projet du règlement.

2018-10-218

#### **8.4 *Adoption du Règlement 2018-08 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux***

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 5 septembre 2018 par monsieur le conseiller Howard Sauvé ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

**Considérant** que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**Considérant** que ledit Code a été présenté aux employés de la municipalité, le 13 septembre 2018 et qu'ils ont attesté sa réception et en avoir pris connaissance;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018**

**Considérant** que les employés municipaux adhèrent aux valeurs de la municipalité, et acceptent les règles de conduite et les mécanismes de contrôle édictés au règlement 2018-08 ;

**Considérant** que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le Règlement 2018-08 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**ADOPTÉE.**

2018-10-219

### **8.5 Demande de dérogation mineure : DM-2018-114 au 202, chemin Anne Est**

**Considérant** que la demande vise à permettre l'agrandissement de la véranda avec empiètement dans la bande de protection riveraine, à la propriété située au 202, chemin Anne Est ;

**Considérant** que la résidence et la véranda empiètent déjà dans la bande de protection riveraine ;

**Considérant** que la résidence est située à 11,60 mètres de la ligne des hautes eaux et que l'empiètement de l'agrandissement de la véranda est à 11,20 mètres de la ligne des hautes eaux alors que la norme minimale est de 15 mètres ;

**Considérant** que malgré l'empiètement la bande de protection riveraine est respectée ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 19 septembre 2018 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2018-114 sur la propriété située au 202, chemin Anne Est, afin de permettre l'agrandissement de la véranda avec empiètement dans la bande de protection riveraine, à une distance de 11,20 mètres de la ligne des hautes eaux plutôt qu'à une distance de 15 mètres, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018

**ADOPTÉE.**

2018-10-220

**8.6 Adjudication de contrat pour la démolition du 750-752, chemin Tamaracouta**

**Considérant** que la municipalité de Mille-Isles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la démolition du 750-752, chemin Tamaracouta tel que requis par la loi ;

**Considérant** que 5 entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet de démolition du 750-752, chemin Tamaracouta ;

**Considérant** la date limite de réception des soumissions du 17 septembre à 16h30 ;

**Considérant** que seulement 2 entreprises ont participé à la soumission ;

**Considérant** la recommandation de madame Andrée-Ann LaRocque, urbaniste qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise L-P Henry mini-excavation (9243-1857 Québec inc.) le contrat pour la démolition du 750-752, chemin Tamaracouta au montant de **28 398,83 \$ taxes incluses**, en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle et d'achat local 2017* ;

**QUE** le contrat global inclut le nettoyage du terrain, la disposition dans un centre de tri de matériaux secs et le remblai des puisards selon les règles de l'art ;

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

**QUE** la dépense et le paiement soient autorisés après réception du reçu du centre de tri de matériaux secs pour le dépôt des matériaux provenant du 750-752, chemin Tamaracouta ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-29000-629 ;

**DE FACTURER** le montant des travaux à l'immeuble situé au 750-752, chemin Tamaracouta.

**ADOPTÉE.**

2018-10-221

**8.7 Mandat au cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L pour le 36, chemin Hyde**

**Considérant** les nombreuses démarches entreprises par la municipalité afin de procéder à la rénovation ou à la démolition de la propriété sise au 36, chemin Hyde ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018**

**Considérant** les difficultés rencontrées par la municipalité afin de faire respecter sa réglementation par des avis envoyés laissés sans réponse, même lorsqu'envoyés par huissier ;

**Considérant** que le propriétaire n'a entrepris aucun travail visant à régulariser la situation ;

**Considérant** qu'à la suite du rapport de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, le conseil constate qu'il existe un bâtiment dans un état de détérioration très avancé et qu'il y a plusieurs nuisances sur le terrain mettant en danger la sécurité du public ;

**Considérant** qu'il est approprié de confier le mandat au cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L., pour régulariser la situation dans les meilleurs délais.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR**: madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** le cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L., afin d'entreprendre les recours utiles devant la Cour supérieure dans le but d'obtenir les ordonnances requises pour assurer la rénovation ou, si nécessaire, la démolition dudit immeuble au 36, chemin Hyde et d'y faire ramasser les nuisances sur le terrain.

**ADOPTÉE.**

2018-10-222

**8.8 Mandat à Prévost Fortin D'Aoust aux fins d'entreprendre les procédures de recouvrement de taxes foncières et autres sommes dues à la municipalité de Mille-Isles**

**Considérant** la liste des matricules en défaut de paiement de taxes déposée au conseil par madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

**Considérant** que la municipalité désire recouvrer les montants dus à la municipalité ;

**Considérant** l'article 1012 et suivants du Code municipal du Québec (C-27.1) ;

**Considérant** que le conseil désire entreprendre des procédures de recouvrement de taxes avant d'entamer des procédures pour la saisie et la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** la firme Prévost Fortin D'Aoust aux fins d'entreprendre les procédures de recouvrement de taxes foncières et autres sommes dues à la Municipalité de Mille-Isles pour les matricules identifier ci-dessous :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018

MATRICULES			
4877306915	4874473133	4876368584	5173722688
4377058309	4875070229	4877366341	5173726138
4675942123	4875244496	4877687110	5272898314
4678734636	4875340766	4878869721	5572652699
4774476024	4875403939	4974678750	5572948055
4874052553	4875518561	4977402233	5673630464
4874347543	4875527618	5075881566	5674052287
4874454918	4876367111	5075976020	5772002617

**ADOPTÉE.**

2018-10-223

**8.9 Résiliation de l'appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour l'audit des rapports financiers des années 2018, 2019, 2020 et 2021 - ADM201806-136**

**Considérant** que la municipalité de Mille-Isles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour l'audit des rapports financiers des années 2018, 2019, 2020 et 2021 tel que requis par la loi ;

**Considérant** que cinq (5) entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet pour les services professionnels pour l'audit des rapports financiers des années 2018, 2019, 2020 et 2021 ;

**Considérant** que les trois firmes suivantes ont déposé leur soumission à la municipalité ;

1. FBL s.e.n.c.r.l.
2. Gariépy Bussière CPA INC.
3. Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l.

**Considérant** que le comité d'évaluation et de sélection a analysé les soumissions conformément aux exigences de la loi, de la politique de gestion contractuelle de la municipalité et tel que décrit dans l'appel d'offres affiché ;

**Considérant** que le seul soumissionnaire ayant obtenu un pointage préliminaire de 70 est Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. ;

**Considérant** que l'offre de prix présentée par Amyot Gélinas s'élève à 105 644.75 \$ taxes incluses ;

**Considérant** le Règlement sur certains contrats de service des organismes publics de la Loi sur les contrats des organismes publics (Chapitre C-65.1, r. 4) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RÉSILIER** l'appel d'offres sur invitation pour le contrat de services professionnels pour l'audit des rapports financiers des années 2018, 2019, 2020 et 2021 - ADM201806-136 ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018**

**DE PROCÉDER** à un appel d'offres public pour des services professionnels pour l'audit des rapports financiers des années 2018, 2019, 2020 et 2021.

**ADOPTÉE.**

2018-10-224

### **8.10 Adjudication d'un contrat de location d'un véhicule pour la lutte contre l'incendie**

**Considérant** que la municipalité de Mille-Isles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour de location d'un véhicule pour la lutte contre l'incendie tel que requis par la loi ;

**Considérant** que cinq (5) entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet de location d'un véhicule pour la lutte contre l'incendie ;

**Considérant** le résultat de l'ouverture des soumissions du 24 septembre 2018 ;

**Considérant** la recommandation de monsieur Alain Charbonneau, directeur du service de sécurité incendie qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Véhicules d'urgence Carl Thibault le contrat de location d'un véhicule pour la lutte contre l'incendie au montant mensuel de 2450 \$ taxes en sus, pour une période de 6 mois avec une option de renouvellement mensuelle comme décrit au devis de l'appel d'offres et en conformité avec la Politique de gestion contractuelle en vigueur ;

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

**D'IMPUTER** cette dépense aux postes budgétaires « 02 22000 526 » et « 02 22000 525 ».

**ADOPTÉE.**

2018-10-225

### **8.11 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

**Considérant** que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**Considérant** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi un programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

**Considérant** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018**

**Considérant** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**Considérant** que la municipalité de Mille-Isles prévoit la formation suivante pour la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire :

- 9 pompiers pour la formation sur la désincarcération
- 5 pompiers pour la formation d'opérateur de pompe
- 2 pompiers pour la formation d'officier non urbain

**Considérant** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil en conformité avec l'article 6 du programme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE PRÉSENTER** une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Argenteuil.

**ADOPTÉE.**

2018-10-226

### **8.12 Désignation du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux**

**Considérant** qu'il y a lieu de nommer des personnes responsables de l'application du règlement concernant le contrôle animalier sur le territoire de la municipalité ;

**Considérant** que la municipalité a adjugé à Patrouille Canine Alexandre Roy le contrat de contrôle animalier pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 31 décembre 2018 par la résolution 2016-11-279 ;

**Considérant** que Patrouille Canine Alexandre Roy est représentée par monsieur Alexandre Roy.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE NOMMER** monsieur Alexandre Roy, propriétaire de l'entreprise Patrouille Canine Alexandre Roy, comme étant un responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux ;

**D'AUTORISER** monsieur Alexandre Roy à délivrer des constats d'infraction au nom de la municipalité sur son territoire en vertu dudit règlement et suivant les procédures établies pour la durée du contrat adjugé par la résolution 2016-11-279.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

2018-10-227

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018

### **8.13 Adjudication d'un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux, mise aux normes du chemin Shrewsbury**

**Considérant** que la municipalité de Mille-Isles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif des matériaux, mise aux normes du chemin Shrewsbury, tel que requis par la loi ;

**Considérant** que cinq (5) entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet de contrôle qualitatif des matériaux, mise aux normes du chemin Shrewsbury ;

**Considérant** que le plus bas soumissionnaire conforme est Qualilab Inspection Inc. ;

**Considérant** la recommandation de madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Qualilab Inspection Inc. le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux, mise aux normes du chemin Shrewsbury, au montant de 4 675 \$ taxes en sus en conformité avec le règlement sur la politique de gestion contractuelle en vigueur ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire « 23-04000-710 » au code complémentaire TR 3755.

**ADOPTÉE.**

2018-10-228

### **8.14 Libération de la retenue dans le cadre des travaux sur le chemin Tamaracouta effectués en 2015**

**Considérant** que la retenue relative aux travaux effectués en 2015 par Pavages Multipro Inc. sur le chemin Tamaracouta doit être libérée ;

**Considérant** les recommandations de la firme Équipe Laurence mandatée pour le suivi des travaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la libération de la retenue de 4 000 \$ plus taxes applicables et son paiement à Pavages Multipro Inc. ;

**D'IMPUTER** la dépense au poste budgétaire « 55-13600-000 ».

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

2018-10-229

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018

**8.15** *Approbation des ordres de changements 36, 37 et 38 dans le cadre de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire*

**Considérant** les ordres de changements 36, 37 et 38 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire ;

**Considérant** que l'ordre de changement 36 inclut les travaux nécessaires à la démolition et la reconstruction des fascias et soffites de la toiture pour redresser la façade et procurer des fonds d'ancrages nécessaires à l'installation des gouttières ;

**Considérant** que l'ordre de changement 37 inclut les travaux d'installation d'un conduit rigide d'évacuation de la salle de bain du rez-de-chaussée ;

**Considérant** que l'ordre de changement 38 inclut les travaux nécessaires à l'installation d'un trop-plein pour le puits sec servant à collecter les eaux évacuées par le drain français ;

**Considérant** les recommandations des professionnels mandatés par la municipalité qui évaluent les travaux et qui approuvent les modifications proposées des ordres de changements 36, 37 et 38 aux montants respectifs de 6 413.50 \$, 600 \$ et 1 905.75 \$ plus taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** les ordres de changements 36, 37 et 38 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire pour un montant total de 8 919.25 \$, taxes en sus déposés le 18 septembre 2018 dûment joints au dossier dudit projet ;

**D'AUTORISER** madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité ces ordres de changements.

**ADOPTÉE.**

2018-10-230

**8.16** *Autorisation de paiement numéro 8 à l'entrepreneur général Deroc Construction Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection et de mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire (libération d'une partie de la retenue)*

**Considérant** que le conseil a adopté la résolution no 2017-09-206 afin d'adjuger à l'entreprise Deroc Construction Inc. le contrat pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et de la salle communautaire au montant de 756 000 \$ taxes en sus, dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

**Considérant** les ordres de changement 1, 2 et 3 approuvés par le conseil via la résolution 2017-11-247 au montant de 9 959.73 \$ taxes en sus ;

**Considérant** les ordres de changement 4 à 8 approuvés par le conseil via la résolution 2017-11-248 au montant de 7 848.31 \$ taxes en sus ;

**Considérant** les ordres de changement 10 à 16 approuvés par le conseil via la résolution 2017-12-269 au montant de 9 880.58 \$ taxes en sus ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018**

**Considérant** les ordres de changement 18 et 19 approuvés par le conseil via la résolution 2018-01-016 au montant de 2 284.77 \$ taxes en sus ;

**Considérant** les ordres de changement 20 et 21 approuvés par le conseil via la résolution 2018-02-045 au montant de 14 367.88 \$ taxes en sus ;

**Considérant** les ordres de changement 22 à 25 et 27 à 29 approuvés par le conseil via la résolution 2018-03-069 au montant de 20 171.52 \$ taxes en sus ;

**Considérant** l'ordre de changement 26 approuvé par le conseil via la résolution 2018-03-070 au montant de 29 915.48 \$ taxes en sus ;

**Considérant** l'ordre de changement 30 approuvé par le conseil via la résolution 2018-04-106 au montant de 2 263.58 \$ taxes en sus ;

**Considérant** les ordres de changement 17 et 32 approuvés par le conseil via la résolution 2018-05-132 au montant de 1467.24 \$ taxes en sus ;

**Considérant** les ordres de changements 31, 33 et 34 approuvés par le conseil via résolution 2018-07-177 au montant de 3 002.44 \$ taxes en sus ;

**Considérant** la demande de paiement déposée par Deroc Construction Inc et le certificat de paiement numéro 8 déposé par la firme Mario Allard Architecte, firme responsable de la coordination du projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** et **d'AUTORISER** le paiement de la facture progressive numéro 8 au montant de 67 898.12\$, plus taxes applicables pour les travaux effectués en date du 11 septembre 2018 ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste 55-13600-000.

**ADOPTÉE.**

2018-10-231

### **8.17 Demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)**

**Considérant** que le programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a été créé pour aider les municipalités à adopter des pratiques de gestion des actifs ;

**Considérant** que le programme finance les projets à 80 % pour un montant maximal de subvention de 50 000 \$ par entité municipale ;

**Considérant** que le conseil juge important de déposer une demande de subvention dans le cadre du PGAM pour aider la municipalité à prendre des décisions éclairées en matière d'infrastructures et optimiser les ressources tout en répondant aux besoins de ses citoyens ;

**Considérant** que la MRC d'Argenteuil appuie la municipalité dans le développement de la demande de subvention.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé  
**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, à déposer une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la consolidation de l'information des actifs ponceaux, bâtiments et l'implantation d'une GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) ;

**D'ENGAGER** la municipalité à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Développer l'outil de prise de décision pour les actifs ponceaux (inventaire, diagnostic, planification et priorisation) ;
- Implanter une GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) pour l'inventaire et l'entretien des actifs ;
- Produire un bilan de santé des bâtiments de la municipalité.

**QU'**un montant de 12 500 \$ soit affecté au budget 2019 pour le financement des coûts associés à ce projet.

**ADOPTÉE.**

2018-10-232

**8.18** ***Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs : Association des Résidents du Lac Paul (ARLP)***

**Considérant** la demande de soutien financier par l'Association des Résidents du Lac Paul (ARLP) dans le cadre du programme de soutien technique des lacs ;

**Considérant** le programme de soutien aux associations de lac mise en place en 2007 ;

**Considérant** que l'Association des Résidents du Lac Paul (ARLP) a déposé une demande et y a joint les pièces justificatives.

**IL EST PROPOSÉ PAR :**  
**APPUYÉ PAR :**  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** une aide financière d'un montant maximal de 150 \$ pour couvrir une partie de la somme engagée par l'Association des Résidents du Lac Paul (ARLP) pour l'analyse de l'eau du lac ;

**D'IMPUTER** cette dépense à même l'activité de fonctionnement « Programme de soutien technique des lacs » au poste budgétaire 02-47000-453.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

2018-10-233

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018**

### **8.19 Aide à l'entretien du chemin des Becs-Scie Ouest année 2018**

**Considérant** la politique d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés dûment adoptée par la résolution 2016-11-282 ;

**Considérant** que L'Association des propriétaires du chemin des Becs-Scie Ouest a déposé une demande dans le cadre de ladite politique ;

**Considérant** la réception des pièces justificatives nécessaires pour compléter la demande d'aide financière ;

**Considérant** que la demande d'aide financière de L'Association des propriétaires du chemin des Becs-Scie Ouest satisfait aux critères d'admissibilité de la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCORDER** à l'association des propriétaires du chemin des Becs-Scie Ouest une aide financière de 2577.48 \$, pour l'entretien du chemin des Becs-Scie Ouest, comme prescrit par la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés, et ce, pour l'année 2018 ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-39000-521, tel que prévu au budget 2018.

**ADOPTÉE.**

2018-10-234

### **8.20 Madame la conseillère Julie Léveillée se retire des discussions pour des motifs de conflits d'intérêts**

#### ***Don à la fondation André Boudreau***

**Considérant** le décès subit de monsieur Jacques Léveillée, père de madame la conseillère Julie Léveillée ;

**Considérant** que la municipalité lui offre ses condoléances ainsi qu'à la famille du défunt ;

**Considérant** que la famille nous suggère entre autres de faire un don à la Fondation André Boudreau.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE FAIRE** un don de cinquante dollars (50 \$) à la Fondation André Boudreau à la mémoire de monsieur Jacques Léveillée.

**ADOPTÉE.**

***Retour de madame la conseillère Julie Léveillée***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018**

2018-10-235

### 9. **Période de questions**

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

### 10. **Levée de la séance**

À **20h00**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

#### Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer  
Maire et  
président d'assemblée

Sarah Channell  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer  
Maire et président d'assemblée